

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020 PROCES VERBAL**

L'An deux mille vingt, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR, a été désigné secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2020.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Bastien FARGEOT, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUX (à partir du point 5), Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Pierre TRAPIER, Alain SIVAN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Sandrine AUGIER, Claude ILLY.

**POUVOIR** : Stéphanie HOuset à Antonin KOSZULINSKI, Sylvie DELOCHE à Lilian CHAMBONNET, Agnès PAGES à Alain SIVAN, Ali CHAABI à Pierre TRAPIER, Geneviève BOUX à Danièle BERTHONNET (du point 1 au point 4)

### **☞ Ouverture de séance ☜**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2020 à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

#### **1- Règlement intérieur - Approbation - (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Le règlement intérieur voté lors du précédent mandat ayant donné satisfaction, il est proposé de reconduire les mêmes règles de fonctionnement sous réserve de la prise en compte des modifications législatives intervenues depuis 2014 et de l'évolution de la commune sur une strate de plus de 10 000 habitants.

Madame le Maire demande à la Direction Générale de veiller à la transmission des pièces sollicitées par les conseillers municipaux dans un délai raisonnable.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **2- Décision modificative n°1 Budget communal - (Rapporteur : S. BROT)**

---

**Approbation à l'unanimité.**

#### **3- Admissions en non valeur - Budgets Communal et eau - Exercice 2020 - (Rapporteur : S. BROT)**

---

A la demande de la trésorerie de Valence agglomération, il est nécessaire d'émettre un mandat en « admissions en non valeur » pour un montant de 50 324.14 €.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **4- Créances éteintes - Budgets communal et eau - Exercice 2020 - (Rapporteur : S. BROT)**

---

A la demande de la trésorerie de Valence agglomération, il est nécessaire d'émettre un mandat sur le compte budgétaire « 6542 Créances éteintes ». Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 8 605.36 €

**Approbation à l'unanimité.**

Arrivée de Madame Geneviève BOUIX.

#### **5- Valence Romans Agglo - Opposition au transfert de compétence PLUi (PLU Intercommunal) - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération du 6 février 2017, l'assemblée s'était opposée au transfert de la compétence PLUi. Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, il convient donc de délibérer à nouveau.

Il semble particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Par ailleurs, les documents intercommunaux de planification qui impliquent une compatibilité des PLU locaux viennent compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements ou d'habitat et garantissent ainsi une cohérence en matière d'aménagement.

En conséquence, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLUi.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **6- Avis sur demande d'enregistrement au titre des ICPE du projet d'extension du centre de tri SYTRAD - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Monsieur le Préfet de la Drôme sollicite l'avis du conseil municipal pour le projet visé en objet situé sur la commune de PORTES LES VALENCE.

L'extension de ce centre de tri, avec nouveau process de tri, d'une emprise de 8226 m<sup>2</sup>, permettra le traitement des déchets émanant de trois syndicats de traitement de déchets, à savoir **SYTRAD** (regroupant 12 EPCI du Nord et Centre Drôme Ardèche), **SYPP** (regroupant 7 EPCI du Sud Drôme Ardèche et Nord Vaucluse) et **SICTOBA** (regroupant 4 EPCI du Sud Ardèche et Nord Gard), pour un total de 743 000 habitants.

Le centre de tri de déchets initialement autorisé le 22/07/1998 avait été conçu pour accepter environ 15 000 tonnes de déchets/an. En 2010, la capacité du centre de tri avait été autorisée pour **40 000 tonnes/an** sur deux postes sans que le volume traité (émanant du seul SYTRAD) ne dépasse actuellement 28 000 tonnes. Le projet a donc pour objet le traitement effectif d'environ 40 000 tonnes/an à l'horizon 2028, dont 70 % pour le compte du SYTRAD.

Messieurs TRAPIER et SIVAN s'interrogent sur le transport des volumes produits par les nouveaux adhérents, par le rail, le fleuve ou la route ?

La route très certainement ce qui pose la question à la fois de la pollution engendrée et celle de l'augmentation de trafic au niveau du carrefour de l'Avenue du Port, déjà dangereux. Ils regrettent que l'intérêt financier prévale sur l'intérêt local et voteront contre cette délibération.

Madame le Maire rappelle d'une part que dès l'origine (1998) le SYTRAD est un syndicat bi-départemental et que les deux EPCI qui le rejoignent sont des établissements Drôme-Ardèche, bien que leurs zones de collecte débordent sur le Nord Vaucluse et le Nord Gard. D'autre part, le centre de tri de Portes-lès-Valence étant moins éloigné que les centres utilisés à ce jour par le SYPP et le SICTOBA, le bilan transport sera plutôt favorable.

Enfin, il faut comprendre que le coût de traitement est étroitement corrélé avec les volumes collectés, et que la seule manière de maintenir un coût acceptable pour les citoyens est de mutualiser les volumes par unité de tri. C'est une garantie de maîtrise du coût, sachant que la Taxe Générale des Activités Polluantes est déjà annoncée à la hausse pour les années à venir.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de ce projet.

**Approbation par 26 voix pour et 7 contre.**

#### **7- Reprise de voirie lotissement "La Pêcheraie" - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Le conseil municipal approuve l'ajout de la parcelle cadastrée section AT 106 en complément des parcelles référencées dans les délibérations précédemment votées pour la reprise du lotissement de la Pêcheraie.

**Approbation par 31 voix pour.  
Conseillers empêchés : Laurent PEMEANT et Bastien FARGEOT.**

#### **8- Dérogations au repos dominical - Années 2020 à 2023 - (Rapporteur : D. GROUSSON)**

---

Pierre TRAPIER votera contre cette entorse au repos dominical qu'il juge absurde tant du point de vue économique (le pouvoir d'achat n'est pas extensible et cela ne crée pas d'emplois) que du point de vue social (conforte la précarité et touche particulièrement les femmes).

Daniel GROUSSON et Geneviève GIRARD rappelleront que cela touche peu d'entreprises sur Portes-lès-Valence et reste basé sur le volontariat.

Le conseil municipal fixe à 12 par an (maximum autorisé par la loi) le nombre de dimanches pour lesquels le maire pourra accorder une dérogation à la règle du repos dominical, pour les années 2021, 2022 et 2023.

**Approbation par 26 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention (Sandrine AUGIER).**

#### **9- Autorisation de signature des conventions de Valence Romans Agglo - (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Pierre TRAPIER s'abstiendra car il souhaite que les élus aient un regard sur ces conventions. Madame le Maire rappelle que ces conventions existent depuis la création de l'Agglo et que lors des renouvellements elles seront adressées aux conseillers avant signature.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions liant la commune et l'Agglo, qui définissent les conditions d'intervention des services communaux sur des structures intercommunales et les modalités financières de remboursement.

**Approbation par 26 voix pour et 7 abstentions.**

## **10- Désignation délégué association "la Plateforme de l'Emploi" - (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Le Conseil Municipal désigne **Monsieur Daniel GROUSSON** délégué à « La Plateforme de l'Emploi ».

**Approbation à l'unanimité.**

## **11- Mise à disposition de la Halle des sports à la Section sportive handball du Collège - (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention de partenariat portant organisation de la Section sportive scolaire handball du Collège Jean Macé. La commune participe par la mise à disposition gracieuse de la Halle des sports comme lieu d'entraînement.

**Approbation à l'unanimité.**

## **12- Rapport d'activité Valence Romans Agglomération 2019- (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Est présenté aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2019 de Valence Romans Agglomération.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport.**

## **13- Récapitulatif des décisions prises par le Maire**

---

### **Exercice du droit de préemption :**

<b>N° décision</b>	<b>Adresse du bien</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Décision</b>
59	avenue Président Salvador Allende	AE0008 AE0009 AE0010 AE0011 AE0021 AE0022 AE0025 AE0031 AE0032 AE0033 AE0034	Non Préemption
60	75 rue René Descartes	AT0292 B0287	Non Préemption
61	34 allée de l'Orée du Bois	AS0205 AS0208 AS0207 AS0187 AS0196 AS0197	Non Préemption
64	3 rue Marx dormoy	AK0197	Non Préemption
65	13 rue Van Gogh	AP0182	Non Préemption
67	18 rue Jean Macé	AO0154	Non Préemption
68	2 impasse Claude Nougaro	AT0359	Non Préemption
69	9 rue Marcel Cachin	AZ0041	Non Préemption
71	14 rue Jean Jaurès	AL0293 AL0298 AL0299	Non Préemption
73	les Auréats - av Allende	AE42	Non Préemption
75	385 avenue Pierre Brossolette	AI0001	Non Préemption

<b>N° décision</b>	<b>Adresse du bien</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Décision</b>
77	130 avenue Pdt Salvador Allende	AB0039 AB0040 AB0041	Non Prémption
80	8 rue Antonio Vivaldi	AP0099	Non Prémption
81	7 rue Danièle Casanova	AO0276	Non Prémption
82	17 impasse Claude Nougaro	AT0351	Non Prémption
83	15 impasse Claude Nougaro	AT0350	Non Prémption
84	15 rue Louis Pasteur	AO0098	Non Prémption
85	rue Jacques Duclos	AO0171	Non Prémption
86	08 rue Jean Jaurès	AL0284 AL0026	Non Prémption
87	8 rue André Chastel	AT0123	Non Prémption
88	155 bis rue Jean Jaurès	AO0272	Non Prémption
89	31 rue Jean Jaurès	AM0146	<b>Prémption pour 125 000 €</b>
90	23 bis rue Danièle Casanova	AO0399	Non Prémption
91	31 B rue Marx Dormoy	AK0105 AK0108p AK 0104	Non Prémption
92	8 rue Simone de Beauvoir	AK0165	Non Prémption
93	rue Jean Jaurès	AL0286	Non Prémption
94	27 rue Gabriel Péri	AO0429 et AO0027p	Non Prémption
95	27 rue Gabriel Péri	AO0429 et AO0027p	Non Prémption
96	10 rue Jean Vilar	AP0141	Non Prémption
97	14 rue Emile Zola	AN0100	Non Prémption
99	11 rue Aimé Césaire	AS0085	Non Prémption
100	rue Maréchal De Lattre De Tassigny	AD0084	Non Prémption
101	155 B rue Jean Jaurès	AO0272	Non Prémption
102	8 B rue Jean Jaurès	AL0417	Non Prémption
103	route des Mernes	ZC0379	Non Prémption
104	rue Pierre Seghers	AZ0017	Non Prémption
105	9 rue René Descartes	AN0383 - AN0244	Non Prémption
106	2 rue Louis Pasteur	AN0146	Non Prémption
107	1 lotissement Les Amandines	AT0281	Non Prémption
108	4 bis rue Jean Moulin	AY0243 - AY0278	Non Prémption
109	22 rue Jules Guesde	BA0074	Non Prémption
110	22 rue Jules Guesde	BA0073	Non Prémption
111	22 rue Jules Guesde	BA0075	Non Prémption
112	5 rue Yves Farges	AN0387	Non Prémption
113	36 allée de l'Orée du Bois	AS0209-AS0206- AS0207-AS0187- AS0214-AS0215- AS0216-AS0197	Non Prémption
114	7 rue Mansart	AL0202-AL0207- AL0222	Non Prémption
123	8 rue André Chastel	AT0123	Non Prémption
124	12 rue Henri Barbusse	AO0108	Non Prémption
126	8 allée de la Couronne	AT0056 AT0061	Non Prémption

N° décision	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
127	1 rue Laurent de Lavoisier	AI0001	Non Prémption
128	12 Le Clos Saint Florent	AO0223	Non Prémption
129	22 allée de la Fraternité	AN0232	Non Prémption
130	52 rue Jacqueline Auriol	AK0273	Non Prémption
131	20 allée de l'Orée du Bois	AS0182 AS0185 AS0186	Non Prémption
132	21 impasse Claude Nougaro	AT0353	Non Prémption
133	9 rue Louis Pasteur	AN0113	Non Prémption
134	21 rue Henri Matisse	AP0128	Non Prémption

### Marchés publics / contrat :

**N°70** : Signature contrat de maintenance d'un élévateur installé à la Halle des sports avec la société SEMA pour un montant annuel de 211,00 € TTC

**N°74** : Signature contrat de maintenance d'un élévateur installé à la salle spécialisée avec la société SEMA pour un montant annuel de 211,00 € TTC

**N°76** : Signature contrat de licence et assistance pour le système de gestion des temps Kelio avec Bodet Software pour un montant annuel de 1 227,56 € TTC

**N°98** : Signature contrats destruction de nuisibles pour la période du 01/08/2020 au 31/12/2020 pour 3 150,00 € HT et pour l'année 2021 pour 7 560,00 € H.T.

**N°116** : Signature avenant n°1 au lot 7 Menuiserie bois, équipement tribune du marché "Construction au stade Coullaud d'une tribune d'honneur et d'un complexe de rugby" pour un montant de 1 131,12 € HT

**N°117** : Signature marché de fourniture, transport et livraison de divers matériels de signalisation pour une durée de 3 ans et demi avec un maximum 52 000 € HT avec l'entreprise LACROIX CITY

**N°118** : Signature avec la société CHARPAIL d'un marché d'achat d'un chargeur à bras télescopique compact pour le centre technique municipal pour un montant de 62 500 € HT

**N°119** : Signature d'un marché en procédure adaptée pour la mise en conformité de l'assainissement du stade Gabriel Coullaud pour un montant HT de 81 957,00 € H.T. avec l'entreprise Chapon TP

**N°120** : Signature avenant assurance responsabilité civile, dommages aux biens et protection juridique prenant en compte les mises à jour 2020 (fixation nouvelle prime à 59 774,67 euros)

**N°122** : Signature avenant au contrat de maintenance du logiciel CONCERTO V5 pour la mise en place d'une gestion des impayés avec la société ARPEGE pour un montant annuel de 216 € TTC

**N°125** : Signature d'un contrat de maintenance d'un logiciel de gestion des interventions des services techniques avec la société Berger Levrault pour 3 ans pour un montant annuel initial HT de 600 euros.

**N°136** : Signature avenant n° 1 lot 3 "Charpente Métallique" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec l'entreprise BONHOMME Bâtiments concernant une modification du CCAP.

**N°140** : Signature d'un contrat de maintenance de la porte automatique du garage de la mairie avec TSA Automatismes pour un montant annuel de 288,00 euros TTC, renouvelable par reconduction expresse

**Règlement de sinistres :**

**N°79** : Encaissement chèque de 69,00 € en règlement du sinistre en date du 2 novembre 2019, concernant l'enfoncement d'une borne de marché par un véhicule identifié.

**N°121** : Décision d'encaisser un chèque de 372 euros de Monsieur CARLIER en règlement du sinistre en date du 1er mars 2020, concernant la dégradation d'un banc par un véhicule identifié.

**Louage de choses :**

**N°78** : Signature bail de location d'un T3, 10 rue Voltaire à compter du 15 juillet 2020.